



Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 96 p) de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Traité sur le commerce des armes

Rapport du Secrétaire général

Additif

Les États ci-après ont signé et/ou ratifié le Traité après la parution du rapport¹.

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Application à titre provisoire des articles 6 et 7 du Traité en vertu de l'article 23</i>	<i>Ratification</i>
Argentine ²			25 septembre 2014
Bahamas ²		25 septembre 2014	25 septembre 2014
Bosnie-Herzégovine ²			25 septembre 2014
Géorgie	25 septembre 2014		
Namibie	25 septembre 2014		
Nouvelle-Zélande ²		2 septembre 2014	2 septembre 2014
Portugal ²			25 septembre 2014
République tchèque ²			25 septembre 2014
Sainte-Lucie ²			25 septembre 2014
Sénégal ²			25 septembre 2014

¹ À la date de parution du présent additif, 121 États avaient signé le Traité sur le commerce des armes, et 53 d'entre eux avaient déposé leur instrument de ratification. En outre, conformément à l'article 23 du Traité, 21 États avaient déclaré qu'ils appliqueraient les articles 6 et 7 à titre provisoire en attendant l'entrée en vigueur du Traité à leur égard. Pour des informations actualisées, voir www.un.org/disarmament/ATT.

² A signé le Traité le 3 juin 2013, ainsi qu'il est indiqué dans le corps du rapport.



<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Application à titre provisoire des articles 6 et 7 du Traité en vertu de l'article 23</i>	<i>Ratification</i>
Ukraine	23 septembre 2014		
Uruguay ²			25 septembre 2014
